



31^e année

Al-watwan

LE PREMIER JOURNAL DES COMORES.

n° 3102 du Jeudi 26 janvier 2017
Directeur de la publication : Ahmed Ali Amir

Signalisation routière Opération de sensibilisation sur les passages piétons à Moroni

Quinze artères routières de la capitale fédérale ont été prises d'assaut, hier, par les militants de l'« Association citoyenne pour la justice et l'État de droit » (Acjed) pour une opération dite « Piéton ». Accompagnés par des gendarmes et des policiers, ils ont mené, pendant une heure, une opération de sensibilisation des piétons et des automobilistes sur les avantages, mais aussi sur les sanctions prévues par le code de la route par rapport au respect ou non des « passages piétons ». Du Boulevard de la République de Chine, à hauteur du Groupe scolaire fundi Abdoulhamid, jusqu'au collège de la Coulée, ils ont testé les passants sur leurs connaissances de l'utilité du passage piéton et leur ont informé des avantages qu'il y a à respecter cette disposition du code de la route.

[Lire page 3](#)



Nation

Loi sur les partis politiques Des formations historiques montent au créneau



Dans un point presse, tenu hier au foyer Awulad-el-Comores à Moroni, plusieurs partis dits historiques s'en sont pris à la nouvelle loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques en Union des Comores. Le parti Udzima, Chuma et Ridja, mais aussi les Soilihistes, ont tenu à donner leur point de vue quant aux défaillances et autres incertitudes qu'engendre cette loi. Les différents intervenants ont souligné son caractère anticonstitutionnel et le fait qu'elle condamne des partis, jadis piliers du paysage politique, à la disparition.

[Lire page 2](#)

Lire également

La Société nationale de pêche
sera bientôt opérationnelle

Une foire dédiée aux métiers
manuels organisée à Ndzواني

Depuis une semaine, l'Assemblée nationale, à travers le groupe parlementaire Haki, s'est engagée dans une démarche pour l'ouverture prochaine de l'usine de pêche, sise à Voidjou. Pour Jean-Vincent Chantreau, le nouveau président directeur général de la société, la société dispose actuellement de 220 bateaux de pêches, deux centres communautaires et 125 employés, qui sont capables de mettre la société sur les rails en attendant le volet exportation et commercialisation au niveau international.

[Lire page 5](#)

Une foire des métiers manuels a été organisée du lundi 23 au mardi 24 janvier à Ndzواني par le commissariat en charge de l'Enseignement de base et de la Formation technique et professionnelle, en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Ndzواني et du Pafpt. L'événement s'est déroulé pendant les deux jours au gymnase de Missiri à Mutsamudu. Plusieurs établissements d'enseignement technique et professionnel, des organisations de la société civile, ou encore des associations de métiers manuels y avaient pris part.

[Lire page 5](#)

Le volcan Karthala exposé au Cndrs

Dans le cadre de la célébration des trente-huit ans du Centre national de documentation et de recherches scientifiques (Cndrs), une exposition intitulée « Le Karthala, un volcan en activité » est visible, depuis lundi dernier. Selon son concepteur, Hamidou Soulé – qui rappelle que tout le monde est concerné – l'objectif principal de cette exposition est de sensibiliser la population sur les dangers relatifs au volcan. Hamidou Soulé met l'occasion à profit pour s'étendre sur les avantages et les dangers de la présence d'un volcan actif.

[Lire page 6](#)

Loi sur les partis politiques Les formations historiques chargent la nouvelle législation

Après la rencontre avec le président Azali Assoumani et avant celle prévue pour le 18 février, certains partis politiques, qui se disent historiques, ont tenu à prendre position contre la nouvelle loi qui régit l'organisation et le fonctionnement des partis politiques en Union des Comores et ce depuis le 10 janvier dernier. Ces partis déplorent que les nouvelles formations politiques veuillent effacer une partie de l'histoire de notre pays en déclarant dissoutes des formations telles qu'Udzima, Chuma, entre autres.

Dans un point de presse, tenu hier au foyer Awulad-el-Comores à Moroni, plusieurs partis dits historiques s'en sont pris à la nouvelle loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques en Union des Comores. Le parti Udzima, Chuma et Ridja, mais aussi les Soilihistes, ont tenu à donner leur point de vue quant aux défaillances et autres incertitudes qu'engendre cette loi. «*Nous sommes là pour tenter d'adopter une position commune afin de trouver une solution. Hélas, nous constatons que plusieurs formations manquent à l'appel et pourtant, elles sont toutes conviées à cette rencontre. Nous aurions pu profiter de l'occasion pour connaître les motivations qui ont fait que le premier parti des Comores, Udzima n'a pas été convié à la rencontre avec le chef de l'État*», s'est ainsi exprimé l'ancien ministre de l'Intérieur, Omar Tamou. Concernant la loi en question, les différents intervenants ont souligné son caractère anticonstitutionnel et le fait qu'elle condamne des partis, jadis piliers du paysage politique, à

la disparition. «*Jusqu'à présent, nous n'avons pas connaissance d'un décret d'application qui devrait clarifier l'article 7 de cette loi. Il parle de quatre députés et de deux conseillers sans préciser s'ils peuvent venir des quatre îles ou non. Les indépendants ne sont pas pris en compte. Ils ont la liberté de candidater aux élections, mais il aurait fallu apporter des précisions dans la mesure où, dans chaque élection, les indépendants engrangent plus de 20% des suffrages. Par conséquent, ils prennent les suffrages qui devraient échoir aux partis*», a expliqué le secrétaire du parti Udzima, Amroine Darkaoui.

Organisation, fonctionnement et non suppression

Si les partis historiques concèdent qu'en effet, quarante quatre partis semblent un chiffre énorme pour le pays, ils n'en démontent pas sur le fait qu'une autre solution devait être privilégiée à l'image des fusions. Ils déplorent que des partis qui ont une existence de trois ou cinq ans puissent venir condamner à mort des formations qui ont lutté



pour l'indépendance, qui ont joué les premiers rôles dans diverses élections, sous prétexte que lors de la dernière campagne électorale, ces partis n'ont pas réuni un certain pourcentage. «*Certes pendant trois ans nous n'avons rien fait, mais ce n'est pas une raison pour imposer une loi qui va à l'encontre des dispositions de notre constitution*», a encore déploré le secrétaire général du Udzima. Pour son homologue du parti Chuma, D' Ahamada Tadjiri, «*les nouveaux partis devraient savoir qu'il y avait d'autres entités historiques qui détenaient le pouvoir. Si ces leaders le voulaient, ils auraient pu fermer la porte aux nouvelles formations. Il faut savoir que cette loi est promulguée en 2013, mais personne ne l'a vu*

Lors des dernières élections des députés, certains partis ont soutenu des candidats d'autres formations. Si tout le monde avait conscience qu'il jouait l'avenir de son parti, les agissements auraient certainement été différents. Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas d'un combat entre pouvoir et opposition». Pour le secrétaire général du parti Ridja, M^e Ahamada Mohamed Baco, «*toute cette agitation est l'œuvre du ministre de l'Intérieur. L'esprit de la loi parle d'une organisation et fonctionnellement des partis politiques et non de la suppression de certains d'entre eux. Dès lors, personne n'était en mesure de deviner que le ministre de l'Intérieur allait accaparer un droit qui ne lui revenait pas et décider des partis à exclure. La loi n'a*

vocation qu'à régir des actions qui lui sont postérieures. Le seul cas où une loi peut être rétroactive, c'est lorsque ses dispositions sont en faveur des personnes visées», a indiqué M^e Baco. Il continue de s'interroger sur la base légale qui a permis au maintien du parti Orange. «*Le ministre de l'Intérieur est en train de bafouer la démocratie et nous espérons que le président Azali, qui semble être un fervent supporteur de la démocratie, nous assistera pour trouver une solution idoine. Cette loi est inapplicable et inexécutable. Il aurait fallu associer tous les acteurs politiques parce qu'il ne revenait pas au ministre de l'Intérieur de choisir en fonction de ses affinités, les partis retenus par la loi*».

Mohamed Youssouf

L'ambassadeur des Etats Unis aux Comores a rencontré les anciens visiteurs des Usa

Les ressortissants comoriens ayant séjourné aux Usa, dans le cadre des divers programmes d'échanges, se sont entretenus, mardi dernier à l'hôtel Itsandra, avec l'ambassadeur Robert Yamate. Il s'agit des rencontres habituelles entre le diplomate américain avec les anciens visiteurs de son pays.

Selon son planning de travail, l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Union des Comores, dont sa résidence est à Antananarivo, entreprend tous les trois ou quatre mois une visite de travail à Moroni s'inscrivant dans le renforcement des liens d'amitié entre les deux pays. Mardi dernier à l'hôtel Itsandra, il a rassemblé l'U.S. Exchange Alumni, composé de plusieurs groupes de visiteurs des Etats-Unis, dont les bénéficiaires du programme des leaders internationaux, ceux des bourses académiques d'études en Master et de recyclage en troisième cycle, du programme des jeunes leaders africains, les femmes d'affaires et bénéficiaires du recyclage des

enseignants.

Le diplomate américain a reconnu avoir un grand rôle à jouer pour promouvoir la discussion avec les autorités mais aussi le peuple

comorien. En recevant les anciens visiteurs des États-Unis, Robert Yamate a indiqué ce programme d'échange est important car ces visiteurs y ont passé beaucoup de temps pour étudier ou visiter leurs pays et ils ont donc beaucoup à partager avec le peuple des Usa en terme de culture et éducation. «*Nous avons intérêt à maintenir un contact avec eux pour transmettre*

notre culture également. Que ce soit le programme Yali, Ivlp, ou les autres, qui font partie de ces réseaux très importants pour les Etats Unis», a-t-il déclaré. Il dira, en effet, que ce qu'il attend de ces visiteurs, qui se sont constitués en Association, c'est d'abord la promotion du leadership. «*Nous attendons qu'ils tiennent un rôle de dirigeant, dans leurs domaines*

d'exercice, peu importe où ils sont, même au sein de la famille, nous voudrions qu'ils prennent des responsabilités et contribuent au développement du pays. Notre objectif est aussi d'envoyer un peu plus de comoriens aux Usa car nous sommes convaincus que, que ce soit les Comores ou les Usa, nous avons beaucoup à partager et nous apprenons beaucoup avec les Comores et aussi les Comores ont beaucoup à apprendre aux Usa. C'est la raison pour laquelle, nous sommes entrain de promouvoir ce programme d'échange», a insisté le diplomate. Robert Yamate compte visiter aussi Ndzuan et Mwali pour mieux connaître les Comores, car jusque là ses visites se sont limitées à Ngazidja. «*Il y a beaucoup de promesses aux Comores et c'est l'avenir, le développement de ce pays*».



Sécurité routière

Une opération de sensibilisation sur les passages piétons à Moroni

«Certains piétons ne connaissent pas le sens des passages-piétons. Ceux qui le savent ont, souvent, peur d'être renversés par une voiture. Du côté des automobilistes, certains semblent ignorer comment procéder devant un passage piéton, mais d'autres les ignorent délibérément et ne veulent pas céder le passage. Cette opération vise à éviter toute mésentente et, donc, des accidents entre les usagers de la route». D'où la nécessité de cette opération menée, hier, conjointement par des militants de l'Association citoyenne pour la justice et l'Etat de droit et des éléments de la brigade routière.

Quinze artères routières de la capitale fédérale ont été prises d'assaut, hier, par les militants de l'Association citoyenne pour la justice et l'Etat de droit (Acjed) pour une opération dite «Piétons». Accompagnés par des gendarmes et des policiers, ils ont mené, pendant une heure, une opération de sensibilisation des piétons et des automobilistes sur les avantages, mais aussi sur les sanctions prévues par le code de la route par rapport au respect ou non des «passages piétons». Du Boulevard de la République de Chine, à hauteur du Groupe scolaire fundi Abdoulhamid, jusqu'au collège de la Coulée, ils ont testé les passants sur leurs connaissances de l'u-

tilité du passage piéton et leur ont informé des avantages qu'il y a à respecter cette disposition du code de la route. Les automobilistes étaient, pour leur part, invités à «découvrir le passage piéton et à céder le passage au piéton», ont expliqué des intervenants. «Certains piétons ne connaissent pas le sens des passages piétons. Ceux qui le savent ont, souvent, peur d'être renversés par une voiture. Du côté des automobilistes, certains semblent ignorer comment procéder devant un passage piéton, mais d'autres les ignorent délibérément et ne veulent pas céder le passage. Cette opération vise à éviter toute mésentente et, donc, des accidents entre les usagers de la route», a



expliqué le président de l'Acjed, Saïd Mze Dafine. Selon l'article R415-11 du code de la route, le conducteur doit céder le passage en cas de manifestation claire du piéton dans son intention de traverser depuis le trottoir ou lorsque celui-ci est déjà engagé sur la chaussée. A en croire le président de l'Acjed, un automobiliste qui ne cède pas le passage au piéton en cas de manifestation claire doit voir son permis de conduire confisqué durant trois années. Dans sa lancée, Saïd Mze Dafine rend hommage à la mairie de la capitale,

au collectif des automobilistes comoriens et aux forces de l'ordre pour leur participation à l'opération. Taximan, Soilihi Ali avoue que comprendre comment s'y prendre avec «toutes ces marques» tracées sur les routes de la capitale n'est pas aussi évident pour lui. «J'ignorais cette sanction de suspension du permis de conduire durant trois ans. Certes, je connaissais le passage piéton mais je n'en prenais pas tellement compte. Mais je suis persuadé que chaque automobiliste qui sera sensibilisé aujourd'hui, fera attention

ne serait-ce que pour éviter cette sanction».

Pour sa part, une élève du lycée de Moroni, rencontrée Place de l'indépendance en face du siège du Conseil de l'île de Ngazidja, Armiya Ahamada, a déclaré qu'elle ignorait ce que signifie le passage piéton avant cette opération de sensibilisation. «Je croyais que toutes ces lignes c'est pour décorer notre capitale et je n'osais jamais traverser avant que l'automobiliste ne m'invite à le faire», a-t-elle précisé.

Nazir Nazi

Télécommunications

Telma-Comores inaugure sa boutique principale

Dans le cadre de l'expansion de ses activités, Telma-Comores a inauguré hier sa boutique principale «Telma Shop» à Moroni, en présence du secrétaire générale de la vice-présidence chargée des Télécommunications, Mohamed Saïd Salim Dahalani, du directeur de l'Anertic, Saïd Mouinou Ahamad, et du maire de Moroni, Moustoïfa Chamsoudine. Pour le directeur de Telma-Comores, Alain Brillard, «cette boutique montre qu'on peut avoir des structures qui répondent aux standards mondiaux aux Comores. Elle est à l'image de la qualité que nous voulons mettre à disposition des Comoriens. Nous avons pratique-

ment 50.000 abonnés qui peuvent désormais s'adresser à nos services pour toutes les questions de service après-vente, informations et autres services clients». Selon les responsables de Telma-Comores, les dix-huit grossistes qui collaborent avec le second opérateur des télécommunications aux Comores peuvent désormais bénéficier d'une assistance technique. Selon le directeur de la société, il y a quatre Telma shop à Moroni et deux autres, respectivement, à Fumbuni et Mitsamihuli. Et à Alain Brillard de conclure que «Telma-Comores veut projeter une image de qualité et que le client soit au cœur de l'action». Le maire adjoint de la capitale,

quant à lui, a tenu à souligner l'importance de la venue de ce nouvel opérateur dans les perspectives de développement et d'emplois pour les jeunes. «La concurrence permet à la population d'avoir le choix et d'espérer une qualité meilleure pour les services des deux opérateurs. Comores Télécom va grandir à travers cette nouvelle donne.

Parce que partout dans le monde, la concurrence permet d'évoluer. Nous ne pouvons pas nous contenter d'un seul opérateur», a déclaré Moustoïfa Chamsoudine. Invité à prendre la parole, le secrétaire général de la vice-présidence chargé des Télécommunications a expliqué que «le gouvernement met en place une politique qui

consiste à rendre le secteur des tics plus performant. C'est un secteur qui doit devenir un levier pour le développement économique du pays. Le gouvernement encourage ce genre d'initiative et ouvre grande la porte pour l'arrivée de nouveaux investisseurs».

Mohamed Youssouf

Détournement de fonds à la Ceni

Confirmation de l'ordonnance de placement en détention provisoire de Soilihi Abdallah et Ali Hassani Mohamed

La chambre d'accusation a rejeté la demande de mise en liberté provisoire formulée par l'avocat de Soilihi Abdallah et Ali Hassani Mohamed, poursuivis et placés en détention provisoire dans l'affaire de détournement de fonds perpétré à la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). Cette décision de la chambre d'accusation, qui a confirmé l'ordonnance de placement en détention rendue par le juge d'instruction chargé du dossier, a été rendue avant-hier, mardi 24 janvier. Pour l'avocat des deux inculpés, cette décision de la chambre d'accusation est injuste car «cette même juridiction a accordé la liberté provisoire à deux des principaux signataires de la commission électorale et s'acharne

sur deux simples subordonnés», a déclaré Me Hadji Chabane. L'avocat, que nous avons pu contacter au téléphone, envisage de se pourvoir en cassation. «C'est une décision de justice, il faut la respecter, mais nous allons saisir toutes les voies de recours que nous offre la loi pour obtenir justice car cette décision de la chambre d'accusation n'est équitable du tout. Nous allons très rapidement saisir la Cour suprême pour obtenir la cassation de cette décision», a-t-il déclaré. Cette affaire, portée devant la justice, est survenue suite à un rapport de la Cour de Comptes qui fait état d'évaluation de 153 millions de francs pour des dépenses non justifiées lors du double scrutin de 2015. Placés en détention provisoire depuis le 8 octo-

bre dernier, ce maintien en détention provisoire du coordinateur et de l'autre agent de la Ceni conduit à des interrogations car le président et le secrétaire général de l'institution chargée des opérations électorales ont recouvré leur liberté depuis le 3 décembre dernier.

Rappelons que cette affaire de détournement de fonds à la Ceni avait, au départ, conduit en détention provisoire, en octobre dernier, six membres de la commission qui ont été entendus par un juge d'instruction. Suite à cette audition, le magistrat instructeur a décidé de garder encore quatre des six membres de la Ceni en détention provisoire et placer les deux autres sous contrôle judiciaire.

Mm





APPEL A CANDIDATURE

Inter Iles Air (IIA) cherche à recruter

1 INGENIEUR SYSTEME ET RESEAU

Le poste sera basé à **Anjouan**.

Profil requis : **Ingénieur en Informatique (BAC+5) ou Titulaire d'un DESS en Informatique- spécialisation système réseaux et télécom**

L'ingénieur système et réseau sera placé directement sous la responsabilité du Responsable Technique et devra assurer:

- la continuité du service
- la disponibilité du système et réseau à plein temps 24/h sur 24 et 7 j / 7
- le contact permanent avec les utilisateurs
- le contact permanent avec les fournisseurs

MISSIONS PRINCIPALES

L'ingénieur Système et Réseau assure la disponibilité du réseau

L'ingénieur Système et Réseau assure la cohérence, le fonctionnement et l'interconnexion des systèmes informatiques de la compagnie (matériel et logiciel)

Il assure la performance du réseau

Il assure la maintenance du réseau et des applications

Il configure et met en service les systèmes et produits nouveaux

ACTIVITES

Mettre en place le manuel des procédures d'administration des systèmes et réseau

Dresser le schéma d'interconnexion entre les systèmes

Appliquer les normes et standards de sécurité
Installer et mettre à jour les matériels et logiciels informatiques

Assister les utilisateurs

Négocier les contrats d'achat et de maintenance avec les fournisseurs

Participer au choix d'un nouveau matériel (hardware) ou logiciel (software)

COMPETENCES

o Métier

Connaissance approfondie des concepts et techniques d'architecture systèmes et réseaux

Connaissance approfondie des différentes architectures matérielles

Connaissance approfondie des procédures d'exploitation et des standards d'échanges de données

Connaissance approfondie des technologies des systèmes de communication et de télécommunication

Connaissance générale des procédures de sécurité informatique

Connaissance des outils d'administration, d'audit et d'analyse de système

Pratique d'un système d'exploitation standard et du langage associé

o Relations humaines

Capacité à communiquer avec un groupe d'utilisateurs

Reformuler une demande d'utilisateur en termes techniques

Gérer les situations d'urgence et hiérarchiser les priorités

Aptitude à la conduite de projet

Capacité à former

Capacité à travailler sous pression

Aptitude au dialogue, à la communication et à la négociation

o Modalités de recrutement

Etude du dossier de candidature qui devra comprendre

o Lettre de motivation manuscrite

o 1 Cv avec photo

Le dossier doit être transmis à : recrutement@inter-iles-air.com

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **LUNDI 06 FEVRIER 2017**

Communiqué de presse



THE TONY ELUMELU
FOUNDATION

LA FONDATION TONY ELUMELU LANCE LA PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURES POUR SON 3ÈME PROGRAMME D'ENTREPREURIAT 2 000 ENTREPRENEURS ET CE N'EST PAS FINI

LAGOS, NIGERIA – La plus grande pépinière d'entreprises de l'Afrique, la Fondation Tony Elumelu (ci-après, TEF), accepte désormais des candidatures de la part des entrepreneurs africains ayant des idées d'affaires susceptibles de transformer l'Afrique.

Le portail destiné à la présentation des candidatures est ouvert et accepte d'ores et déjà les soumissions, jusqu'à minuit (heure de l'Afrique occidentale) du premier mars 2017. Pour présenter votre candidature, veuillez compléter la demande en ligne disponible sur le site Internet <http://www.tonyelumelufoundation.org/programme>.

Les candidats retenus participeront au troisième cycle du Programme d'entrepreneuriat de la TEF, un engagement de la TEF sur 10 ans et à hauteur de 100 millions de dollars pour former, parrainer et financer 10 000 entrepreneurs africains dans chaque pays de l'Afrique. Depuis son lancement en 2015, le Programme a aidé près de 2 000 entre-

preneurs et permis la création de centaines de postes de travail à l'échelle du continent.

Le Programme fournit des outils essentiels pour la réussite dans les affaires, dont notamment :

- **la formation** : 12 semaines de formation intensive sur la création et la gestion d'entreprises ;
- **le parrainage/tutorat** : un parrain guidera les candidats retenus dans l'élaboration d'un plan d'affaires solide ;
- **un capital de démarrage** : 5 000 dollars de capital de démarrage non remboursable et un accès à un prêt convertible de 5 000 dollars.

Le créateur de la TEF, l'entrepreneur en série et philanthrope Tony O. Elumelu, CON, a déclaré ce qui suit :

«Notre programme constitue un effort délibéré en vue d'institutionnaliser la chance et mettre à disposition de la prochaine génération de chefs d'entreprise

africains les ingrédients essentiels à la croissance des entreprises. Il s'agit d'une illustration de ma foi en la capacité de cette génération à transformer l'histoire de l'Afrique, pour passer d'un historique de maladie et de pauvreté à une réalité d'entreprise et d'opportunités. Faites passer le mot : nous avons besoin des meilleurs et les plus brillants entrepreneurs africains. Leurs idées transformeront l'Afrique».

1 000 entrepreneurs seront sélectionnés en fonction de la viabilité de leurs idées, tenant compte notamment des éléments suivants : l'opportunité de marché ; la compréhension financière ; l'adaptabilité et les compétences entrepreneuriales et de leadership démontrées au sein de la candidature.

Pour être éligibles :

1. les entreprises doivent être basées en Afrique ;
2. il doit s'agir d'entreprises à but lucratif ;

3. elles doivent avoir une ancienneté d'entre 0 et 3 ans ;
4. les candidats doivent avoir au moins 18 ans et résider légalement ou être citoyens d'un pays africain.

Le PDG de la Fondation, Parminder Vir OBE a déclaré ce qui suit :

« Nous encourageons les femmes et les personnes francophones, arabophones et lusophones, ainsi que les idées d'affaires en provenance de l'ensemble des régions africaines, à présenter leurs candidatures. Nos 2 000 anciens bénéficiaires développent d'ores et déjà leur entreprise, améliorant ainsi leur vie. Si vous avez en tête une affaire ou une idée de changement, nous avons une chance à vous offrir ».

Pour en savoir plus ou pour présenter votre candidature, veuillez vous rendre sur le site Internet suivant : <http://tonyelumelufoundation.org/programme/faqs>

Renseignements des médias :
media@tonyelumelufoundation.org

Société nationale de pêche La commercialisation des produits sera opérationnelle début février sur le marché comorien

Depuis une semaine, l'Assemblée nationale, à travers le groupe parlementaire Haki, s'est engagée dans une démarche pour l'ouverture prochaine de l'usine de pêche, sise à Voidjou. Le mardi 24 janvier, lors d'une conférence de presse au Palais du peuple, regroupant le groupe parlementaire Haki et les responsables de la société nationale de pêche, le président du groupe parlementaire, Mmadi Hassani Oumouri, a dressé le bilan de leur démarche. Selon lui, après plusieurs rencontres entre le groupe parlementaire Haki, les responsables de la société nationale de pêche et les autorités comoriennes, le gouvernement s'est engagé à résoudre, dans un délai bref, les litiges qui retardent le processus de lancement de cette société. Il a indiqué les trois points essentiels à l'origine de ce blocage du projet démarré depuis cinq ans. Il citera la création d'un laboratoire d'analyse au sein de l'usine, la mise en place d'une unité de certification des produits halieutique et la levée du carton jaune infligé par Bruxelles aux bateaux battant pavillon comorien. A en croire le député Mmadi Hassani Oumouri, le gouvernement comorien, à travers les vice-

présidences chargées des ministères des Transports, de la Pêche et de l'Économie, a pris l'engagement et les démarches sont en bonne voie pour résoudre dans un laps de temps les deux premiers points. «Pour le carton jaune frappé par Bruxelles, le gouvernement a pris la décision de faire en ce qui est de son pouvoir pour que ce fameux carton soit levé d'ici la fin de la journée du lundi prochain», a déclaré le député d'Isandra-Nord. Le vice-président de la commission de lois a aussi annoncé que l'Assemblée nationale vient de saisir le gouvernement, conformément à la loi qui a créé l'Agence nationale maritime (Anm), à faire une publication internationale interdisant et annulant tout pavillon comorien non délivré par l'Anm. Les élus de la nation demandent également à la vice-présidence en charge des Transports et à l'Anm de faire résilier l'ensemble de bateaux de pêche battant pavillon comorien mais n'opérant pas dans les eaux de l'Océan indien.

Le vice-président de l'Assemblée nationale, Dhoirir Dhoulkamal, a fait constater qu'après Coca-Cola, cette société de pêche sera la deuxième à réaliser une production locale qui sera destinée à l'exportation. A l'en croire, ceci



offrira au chef de l'Etat la possibilité de créer 3000 emplois, comme il l'a souligné au séminaire gouvernemental. Le député a souligné que, selon les estimations des techniciens, cette société fera des prises journalières de 20 à 30 tonnes de poissons. Cependant, la consommation nationale journalière ne va pas dépasser les deux tonnes et demie. «Ce qui démontre que nous aurons la possibilité d'exporter jusqu'à 28 tonnes de poissons par jour vers l'extérieur, avec la création de près de 4000 emplois

directs», a-t-il souligné. Quant au nouveau président directeur général de la société, Jean-Vincent Chantreau a rassuré que la réussite de ce projet permettra le développement économique du pays et ouvrira des opportunités de création de près de 4000 emplois directs, qui seront créés progressivement au bout d'un an et demi.

Il a aussi souligné qu'en attendant la levée du «fameux carton jaune» par Bruxelles et la mise en place du laboratoire d'analyse et de l'unité de certification, la société

ouvrira ses portes début février pour la commercialisation des produits sur le marché intérieur. Jean-Vincent Chantreau a indiqué que la société dispose actuellement de 220 bateaux de pêches, deux centres communautaires et 125 employés, qui sont capables de mettre la société sur les rails en attendant le volet exportation et commercialisation au niveau international, qui interviendra après la résolution des trois points près-cités.

Ali Abdou

Une foire dédiée aux métiers manuels organisée à Ndzuani

Une foire des métiers manuels a été organisée du lundi 23 au mardi 24 janvier à Ndzuani par le commissariat en charge de l'Enseignement de base et de la Formation technique et professionnelle, en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Ndzuani et du Projet d'appui à la formation professionnelle et technique (Pafpt). L'événement s'est déroulé pendant les deux jours au

gymnase de Missiri à Mutsamudu. Plusieurs établissements d'enseignement technique et professionnel, des organisations de la société civile, bénéficiaires de l'appui du Pafpt, ou encore des associations de métiers manuels y avaient pris part.

Ce fut l'occasion pour les visiteurs, dont de nombreux lycéens et collégiens, de découvrir, parmi les artisans, couturiers, agriculteurs ou autres pêcheurs, des talents et des projets profession-

nels jusqu'ici insoupçonnés. Mardi, peu avant la clôture, un groupe de curieux lycéens découvraient, par exemple, l'air ébahi, les variétés de poissons secs ainsi que la bonite en conserve produits à Mirontsy par une association d'élèves sortants de l'École nationale de pêche et de la marine marchande (Enpmm). D'autres ont pu découvrir la nouvelle technique naturelle, mise au point par les techniciens de l'association Araf, pour préserver le

bananier des attaques parasitaires.

A la fin de l'événement, un «Protocole d'accord de partenariat de la formation technique et professionnelle à Anjouan», a été signé entre plusieurs partenaires, dont le commissaire en charge de la formation professionnelle, le secrétaire régional de la Confédération des travailleurs comoriens, les présidents de la

Mosc (Maison des associations de la société civile) et du Gec (Groupement des entrepreneurs comoriens), entre autres. Les signataires se sont engagés, dans cet accord de vingt-cinq articles, à «s'investir totalement dans l'organisation du suivi et de l'évaluation de la formation technique et professionnelle à Anjouan».

SM

BRÈVES

Cinq des seize détenus qui s'étaient évadés de la prison de Koki ont été capturés. Trois d'entre eux ont été jugés le lundi dernier et replacés en détention. Ils écoperont, en plus de leurs anciennes peines, de cinq années d'emprisonnement supplémentaires, dont trois fermes. Les deux autres prisonniers aux mains de la gendarmerie attendent incessamment leur jugement. Les dénommés Bjabawi Saïd et Nassurdine Ousseine alias Al Capone, présentés par le procureur comme étant les artisans de cette évasion, font partie du lot.

Une journée de reboisement a été organisée hier, mercredi, dans le village de Hadda à Ndzuani par l'Organisation non-gouvernementale Dahari. Seize mille plants d'arbres fruitiers devaient être plantés dans des bassins versants de cette localité et de ses environs, le but étant de lutter contre l'érosion du sol et d'améliorer parallèlement les ressources en eau disponibles. Dahari effectue cette opération avec l'appui financier du Programme franco-japonais pour le développement durable aux Comores.



Forum des métiers manuels à Ndzuani

Le volcan Karthala exposé au Cndrs Il y a urgence à sensibiliser la population

Selon le concepteur de l'exposition, le vulcanologue Hamidou Soulé, une «certaine inconscience semble s'être installée au sein de la population» vis-à-vis des dangers que présente la présence d'un volcan en activité et qui se manifeste, notamment, par les actes de vandalisme dont fait l'objet l'équipement du dispositif d'observation.

Dans le cadre de la célébration des trente-huit ans du Centre national de documentation et de recherches scientifiques (Cndrs), une exposition intitulée «Le Karthala, un volcan en activité» est visible, depuis lundi dernier. Selon son concepteur, Hamidou Soulé –

qui rappelle que tout le monde est concerné – l'objectif principal de cette exposition est de sensibiliser la population sur les dangers relatifs au volcan. «Nous cherchons à vulgariser les connaissances sur le Karthala afin de préparer tout le monde à d'éventuels dangers», a-t-il précisé. Cela d'autant plus que

l'on constate qu'une «certaine inconscience semble s'être installée au sein de la population» vis-à-vis des dangers que présente la présence d'un volcan en activité et qui se manifeste, notamment, par les actes de vandalisme dont fait l'objet l'équipement du dispositif d'observation.

Hamidou Soulé met l'occasion à profit pour s'étendre sur les avantages et les dangers de la présence d'un volcan actif. Il a évoqué les retombées touristiques à travers les visites des personnes désireuses de voir et de profiter des paysages comoriens, «ce mélange de

forêts et de volcan». Il a parlé des possibilités qu'offre la géothermie en matière d'énergie et les matériaux de construction avec, notamment, le sable, le gravillon.

Par la suite, il a déploré l'ignorance que certains semblent faire preuve au sein de la population par rapport aux dangers de ce «grand volcan» en activité. «Pourtant il nous faut bien comprendre les dangers du volcan si on veut pouvoir éviter les catastrophes qui peuvent en découler», avertit cet enseignant de l'Université des Comores.

Selon ce responsable de l'Observatoire volcanologique du

Karthala (Ovk), les éruptions, les coulées de laves, la poussière et les gaz qui peuvent se dégager du volcan représentent les dangers directs. «En 1991, il y eut des émanations de gaz, en 1918 et 2005, de poussière», a rappelé cet enseignant chercheur de l'Université des Comores qui évoquera, en outre, les inondations parmi les dangers indirects après que des tonnes de poussière aient bouché la perméabilité du sol à Ngazidja, lors de l'éruption de 2005.

Nassila Ben Ali



Le Karthala est un volcan en activité de type hawaïen, donc avec des coulées fluides. Mais il peut, selon le spécialiste, muer en d'autres types, comme ce fut le cas en 1991 et en 2005. Il s'agit d'un jeune volcan basaltique caractérisé par la présence de deux failles importantes ou «rift zones» diamétralement opposées. «Ces structures constituent des zones préférentielles d'émission de lave favorisant la mise en place de coulée le long de ces ouvertures».

Le flanc est du Karthala est caractérisé par des pentes fortes marquant des zones de glissements. Sa caldera sommitale représente une structure d'effondrement d'environ quatre kilomètre sur l'axe nord-sud et trois kilomètres sur l'axe est-ouest, soit l'une de plus importantes au monde parmi les volcans en activité.

Elle est délimitée par des remparts atteignant, au maximum, une centaine de mètres. «La partie centrale est occupée par le cratère dit Shungu shahale et vers le nord le Shungu shanyumeni. La dernière éruption du Karthala date de janvier 2007.

Source : documentations de l'exposition

Musique : Zaza en tournée aux Comores neuf ans après

La diva du twarabu comorien, Zaza Ali Mohamed Djawad, est de retour dans son pays natal depuis le milieu de la semaine dernière, neuf ans après avoir quitté les Comores pour la France où elle vit et travaille. Al-watwan s'était rendu à sa rencontre chez elle, à Djumwashongoya-Hambu.

Elle nous a reçus vers 10 heures alors qu'elle venait juste de quitter son sommeil. Très fatiguée, la chanteuse nous indiquera l'objectif de cette visite au pays. «Je suis venue rencontrer mes fans, car ils me manquaient énormément. A Paris on m'a rapporté le succès que j'ai auprès d'eux, alors j'ai décidé de venir les voir de mes propres yeux. En attendant, je leur rends hommage et leur dis que c'est grâce à eux que je suis arrivée là où je suis aujourd'hui», a-t-elle déclaré.

C'est la raison pour laquelle un concert live a été donné, vendredi dernier, au Foyer de femmes de Moroni par celle qui apparaît, de plus en plus, comme la spécialiste des chansons d'«ukumbi» pour annoncer son arrivée aux Comores où elle va séjourner un mois durant. «Une soirée réussie et un message qui est bien passé», selon Zaza. Après cette soirée, plusieurs autres concerts

auraient été programmés à la demande des fans et de diverses associations de développement social et sportif. Par ailleurs, elle serait en discussions avec des associations d'Uzizwani, Uropveni, Male, Shindini, Hadjambu, Welaya-Mitsamihuli, Ntsudjini, Milembeni, Maweni-ya-Dimani. «Il y en aura j'en suis sûre», jubile la chanteuse qui espère être en grande forme pour «relever les défis».

Tout au long de cette tournée à Ngazidja, Zaza sera accompagnée de musiciens connus du milieu du twarabu à l'instar de Nouridine, Zile et autres pour assurer les live. «J'ai choisi de faire des concerts en live pour faire vivre à mes fans l'atmosphère des années passées, car actuellement tout le monde s'est mis au play-back», va-t-elle confier. Le choix du live sera, pour la diva, un moyen d'étaler son talent.

Zaza était connue, avant de partir pour la France, comme une des

plus belles voix du twarabu comorien. Avec des chansons comme *Bawuwa*, *Iyara* ou autres, Zaza avait marqué les esprits. Ces derniers temps la voix de Zaza est connue, surtout, pour les chansons de mariage et de *ukumbi*.

«Malenga na mipvato» et «Bawuwa»

Cette transformation est due, selon elle, aux multiples sollicitations de la diaspora comorienne de France pour les nombreuses

célébrations de mariage dans ce pays.

Zaza écrit elle-même ses chansons? «Oui», répondra-t-elle pour démentir la rumeur selon laquelle Farid Youssouf serait son parolier.

«Il m'arrive même de composer trois chanson par semaine, si le rythme des *mashuhuli* s'accélère. S'il y a quelqu'un qui m'aide un peu c'est Fundi Zile au moment des enregistrements dans son studio», a-t-elle tenu à rectifier.

En France Zaza vit de ses chansons et «d'autres activités». Elle

tient à remercier son mari et manager, Saadi, sans lequel les questions familiales et son activité professionnelles auraient du mal à s'accorder pour cette mère de trois garçons.

Née Mariama Ali Mohamed, Zaza a débuté sa carrière de chanteuse en 2003 avec l'association féminine de son village natal, Banati. Bien avant, étant toute petite, elle adorait chanter avec un groupe de petites filles dénommé «La rose». «S'il y a une chanteuse qui m'a inspiré, ce serait Zainaba Ahmed dit «La voix d'or», même si je considère que chanter est un don que Dieu m'a donné», a-t-elle souligné.

Zaza ne se rappelle pas du nombre de chansons qui composent son répertoire. Elle sait, toutefois que «*Malenga na mipvato*» est sa première création et «*Bawuwa*», sa préférée. «Le seul regret qu'il m'arrive d'avoir, c'est quand je ne parviens pas à satisfaire mes fans et rien d'autre», dira-t-elle plutôt fière de sa carrière.

Si Mike Tyson refuserait qu'un de ses fils devienne boxeur comme lui, Zaza, elle, aimerait, au contraire, qu'un de ses rejetons soit chanteur professionnel.

Nassila Ben Ali



L'heure de «renter à la maison» a sonné pour des déplacés de Mossoul

A l'arrière de la camionnette blanche, les matelas sont attachés au-dessus de sacs de vêtements et de cartons de provisions pleins à craquer. Salha Ahmed s'apprête à retourner chez elle à Mossoul, dans un des quartiers repris par les forces irakiennes aux jihadistes.

«Je suis tellement contente de rentrer chez moi, auprès des miens», confie cette veuve et mère de sept enfants.

Salha Ahmed replie soigneusement le tapis qui recouvrait le sol rocaillieux de la tente N. 81, plantée au milieu de centaines d'autres dans le camp d'Al-Khazir sous le ciel gris de l'hiver.

Comme elle, des milliers de civils ont quitté mercredi les camps de déplacés où ils avaient trouvé refuge après avoir fui Mossoul lors de l'offensive lancée mi-octobre par les forces irakiennes pour reprendre au groupe Etat islamique (EI) son fief en Irak.

«Nous organisons le transfert de 500 familles, soit à peu près 2.700 personnes, vers leurs maisons libérées», explique Mustafa Hamid Sarhan, un responsable du camp

d'Al-Khazir, situé à une trentaine de kilomètres au sud-est de la deuxième ville d'Irak.

Selon l'ONU, au moins 22.000 des 180.000 personnes ayant été déplacées sont déjà rentrées chez elles. Mais jamais autant de civils n'avaient quitté le camp d'Al-Khazir en même temps, selon M. Sarhan. «C'est la plus grande vague» de retour, affirme-t-il, en précisant que des départs groupés sont organisés deux fois par semaine.

Pour les ramener à Mossoul, le ministère irakien de la Migration et du déplacement a affrété une cinquantaine de cars.

Ces retours sont rendus possibles par la reprise totale de la partie orientale de Mossoul après trois mois d'intenses combats contre les jihadistes qui avaient conquis la ville en 2014. Ils en contrôlent toujours la partie ouest où vivent quelque 750.000 personnes selon l'ONU.

Une fois sa tente vidée, Salha Ahmed la quitte sans un regard en arrière. Son abri de fortune de 15m2 ne lui manquera pas, mais retourner chez elle la rend nerveuse. Car sa maison a été endommagée dans les combats, et plusieurs de ses enfants et petits-enfants se trouvent



toujours dans un autre camp, à une soixantaine de kilomètres au sud de Mossoul.

Pire encore, l'un de ses fils a été assassiné par les jihadistes, sans qu'elle sache pourquoi. Après un tel drame, la vie à Mossoul ne sera plus jamais la même: «Nous avons beaucoup subi, nous avons été détruits», murmure-t-elle les yeux humides.

Elle s'interrompt, essuie une larme et ajoute: «Nous sommes fatigués, nous ne savons pas quoi faire. Devons nous rester ou partir?».

Il est à présent temps de dire au revoir à ceux avec lesquels ils ont vécu une partie de l'hiver. «Nous avons hâte de rentrer nous aussi à la maison», affirme SalimaKhdeir, venue faire ses adieux à Mme Ahmed.

Cette mère de quatre enfants a eu moins de chance que sa voisine: elle a également fait une demande pour pouvoir quitter Al-Khazir mais n'a pas encore reçu de permission des autorités du camp.

«C'est bien de les voir partir, ça signifie que nous aurons aussi cette

chance. Mais, en même temps, je suis triste de devoir rester ici alors qu'eux peuvent retourner chez eux», avoue SalimaKhdeir. Avant de monter dans la camionnette garée dans la boue, Salha Ahmed salue ses voisins une dernière fois d'un geste de la main. Prochain arrêt: un champ de bataille, mais surtout une maison. «Malgré les circonstances, Mossoul reste un paradis», veut-elle encore croire.

Afp

États-Unis : Donald Trump signe ses premiers décrets



Cela fait à peine cinq jours qu'il est à la tête des États-Unis, mais il a déjà montré clairement qu'il était le patron.

Délocalisations interdites pour l'industrie automobile américaine, lancement d'un projet oléoduc critiqué par les associations écologistes : Donald Trump débute son

mandat au bulldozer. «On va remettre les ouvriers au travail», a-t-il déclaré.

Un projet d'oléoduc que Barack Obama avait combattu pour des raisons environnementales, et qui a fait descendre plusieurs milliers d'Américains dans la rue cette nuit. Mais depuis son arrivée au pouvoir, rien ne semble pouvoir empêcher

Donald Trump de décider : lundi, il interdit le financement d'ONG qui soutiennent l'avortement. Ses détracteurs s'offusquent d'un président entouré par des hommes. Le président Trump accélère chaque jour un peu plus. Aujourd'hui, il devrait autoriser la construction d'un épais mur à la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

Francetv info

Le chef du Pentagone en Corée et au Japon la semaine prochaine



La première visite à l'étranger du nouveau chef du Pentagone, James Mattis, sera pour la Corée du Sud et le Japon, où il se trouvera à partir du 1er février pour y rencontrer ses homologues et «souligner l'engagement des États-Unis aux côtés d'alliés de longue date», a confirmé mercredi le département de la Défense.

Ce voyage interviendra peu après

la décision du président américain Donald Trump de retirer les États-Unis du Partenariat transpacifique (TPP), pacte de libre-échange auquel tient beaucoup le Japon. Les principales inquiétudes de Washington dans la région concernent les armes nucléaires de la Corée du Nord et les revendications de Pékin sur une bonne partie de la mer de Chine méridionale.

Reuters

Les forces libyennes disent avoir repris un quartier de Benghazi

Les forces de l'est de la Libye ont déclaré mercredi avoir repris la totalité du contrôle d'un quartier qui était l'enjeu de combats depuis longtemps dans la ville de Benghazi. Si elle est confirmée, la prise du quar-

tier de Ganfouda marquerait un succès de taille pour l'Armée nationale libyenne, qui affrontent depuis plus de deux ans les islamistes dans la grande ville de l'Est libyen.

«Ganfouda a été totalement libérée», a déclaré à Reuters un porte-parole

des forces de l'Est, Ahmed al Mismari.

Soixante-deux captifs, mais aussi 30 familles et 46 travailleurs étrangers ont été libérés, a indiqué un autre porte-parole.

Reuters

Can 2017 : Le Maroc élimine les champions ivoiriens

La Coupe d'Afrique des Nations, édition gabonaise, ne cesse de surprendre. Après la mise à l'écart des équipes déclarées favorites comme l'Algérie et le Gabon, la Côte d'Ivoire a été contrainte de plier bagage par les Lions de l'Atlas. La Rd Congo, la Tunisie et le Burkina Faso continuent l'aventure, avec les quarts de finale à partir de ce samedi.

Le Maroc a écarté mardi à Oyam la tenante du titre de la coupe d'Afrique des Nations, la Côte d'Ivoire, de l'édition gabonaise. Les Eléphants quittent «prématurément» la Can malgré leur statut de champions en titre. Ils ont été boutés du Gabon, dès le premier tour, par une équipe marocaine très organisée dans tous les compartiments, le rendez-vous d'Oyam du groupe C a été soldé par un but à zéro sur un chef-d'œuvre individuel de Rachidi Aliou (65^e), entré en cours de jeu à la place d'Aziz Bouhaddouz. Les Marocains venaient d'être libérés par ce jeune attaquant de Nîmes, sur un lob téméraire sur le gardien ivoirien impuissant, Sylvain Gbohouo. Durant toute la partie, les Ivoiriens ont manqué d'inspiration et de réalisme devant le bloc défensif marocain. A part quelques tentatives, parfois dangereuses, de Salomon Kalou et Wilfried Zaha, la Côte d'Ivoire n'a pas paru très hargneuse devant les buts marocains. Elle a été prise au piège des Lions de l'Atlas, en très bonne forme physique et bien regroupés derrière. L'ex-sélectionneur de la Côte d'Ivoire, Hervé Renard a transmis les bonnes consignes à ses nouveaux poulains, qui ont réussi à bloquer les espaces dans les couloirs. On se souvient que le tacticien français a été à la tête des mêmes Eléphants lors de la précédente édition de 2015 qui les avaient conduits au sommet du football continental.

La Rdc vers l'exploit de 2015?

La Côte d'Ivoire a déçu. Sur la pelouse, les Eléphants n'ont rien démontré à l'exception de son capitaine Serey Dié qui a tout fait pour passer cette phase des poules. Aucun de ses attaquants n'a réussi à faire bouger les filets à l'exception de Wilfried Bonny. L'attaquant de Stoke city a marqué deux fois sur trois matchs, pour une équipe dont les individualités offensives pesaient lourd sur les papiers. Le sélectionneur ivoirien, Michel Dussuyer, quitte, ainsi, le tournoi la tête basse laissant filer son compatriote Hervé Renard à la conquête d'un troisième trophée continental. Renard est double champion d'Afrique avec la Zambie en 2012 et la Côte d'Ivoire en 2015. La Côte d'Ivoire n'est, certes pas, l'unique championne en titre contraind à abandonner la Can dès le premier

tour, mais tout de même (Lire encadré).

Le groupe C avait mis aux prises, le même mardi soir à Port-Gentil, le Togo et la Rd Congo. Les Congolais se sont imposés par trois buts à un seul devant les coéquipiers d'Emmanuel Adebayor. Les Léopards congolais ont bouclé la première phase avec sept bons points devant le Maroc (6 pts), la Côte d'Ivoire (2 pts) et un total de 1 point pour le Togo. Les combattants de Florent Ibenge ne



sont pas loin de leur exploit de 2015, en Guinée-équatoriale, lorsqu'ils ont décroché la troisième place du podium.

Aux quarts de finale, la Rdc peut recevoir l'Egypte ou le Ghana. Cela dépendra du résultat d'hier soir à Port-Gentil entre ces deux derniers

adversaires du groupe D. Le Congo Rd peut avoir le Mali comme son prochain vis-à-vis. Pourquoi pas quand on sait que les Aigles comptabilisaient 1 point moins 1 but avant leur rencontre d'hier à Oyam contre un Uganda déjà hors course.

Jusqu'à hier, les Black stars tenaient la tête du groupe D avec six points plus deux buts, contre 4 pts +1 pour l'Egypte et 1 point moins 1 pour les Maliens. Les deux rencontres d'hier ont été les toutes dernières de la phase des poules. Aujourd'hui et demain, vendredi, les huit meilleurs de la phase finale vont se reposer avant de refouler les pelouses gabonaises à partir du samedi à 19 h 00.

En attendant, la Côte d'Ivoire, le Togo, entre autres, regagnent leurs capitales, respectivement Abidjan et Lomé.

Elie-Dine Djouma

Résultats et calendrier de la Can 2017

N°	Match		Groupe	Date	Heure	Stade
1	Gabon	1-1	Guinée Bissau	A	14/01/2017	19h 00
2	Burkina Faso	1-1	Cameroun	A	14/01/2014	22h 00
3	Algérie	2-2	Zimbabwe	B	15/01/2017	19h 00
4	Tunisie	0-2	Sénégal	B	15/01/2017	22h 00
5	Côte d'Ivoire	0-0	Togo	C	16/01/2017	19h 00
6	Rd Congo	1-0	Maroc	C	16/01/2017	22h 00
7	Ghana	1-0	Ouganda	D	17/01/2017	19h 00
8	Mali	0-0	Egypte	D	17/01/2017	22h 00
9	Gabon	1-1	Burkina Faso	A	18/01/2017	19h 00
10	Cameroun	2-1	Guinée-Bissau	A	18/01/2017	22h 00
11	Algérie	1-2	Tunisie	B	19/01/2017	19h 00
12	Sénégal	2-0	Zimbabwe	B	19/01/2017	22h 00
13	Côte d'Ivoire	2-2	Rd Congo	C	20/01/2017	19h 00
14	Maroc	3-1	Togo	C	20/01/2017	22h 00
15	Ghana	1-0	Mali	D	21/01/2017	19h 00
16	Egypte	1-0	Ouganda	D	21/01/2017	22h 00
17	Cameroun	0-0	Gabon	A	22/01/2017	22h 00
18	Guinée-Bissau	0-2	Burkina Faso	A	22/01/2017	22h 00
19	Sénégal	2-2	Algérie	B	23/01/2017	22h 00
20	Zimbabwe	2-4	Tunisie	B	23/01/2017	22h 00
21	Maroc	1-0	Côte d'Ivoire	C	24/01/2017	22h 00
22	Togo	1-3	Rd Congo	C	24/01/2017	22h 00
23	Egypte	-	Ghana	D	25/01/2017	22h 00
24	Ouganda	-	Mali	D	25/01/2017	22h 00
Quarts de finale						
25	Burkina Faso	-	Tunisie		28/01/2017	19h 00
26	Sénégal	-	Cameroun		28/01/2017	22h 00
27	Rd Congo	-	2 ^e Groupe D		29/01/2017	19h 00
28	1 ^{er} Groupe D	-	Maroc		29/01/2017	22h 00

Ces champions en titre éliminés dès le premier tour

Une championne est tombée avant l'heure. C'est ce qu'on peut dire de l'élimination de la Côte d'Ivoire de la Coupe d'Afrique des Nations gabonaise. Les Eléphants ont été poussés à la porte de sortie par le Maroc et vont devoir passer la main à une autre sélection qu'on connaîtra le 5 février. La Côte d'Ivoire n'est plus, depuis mardi soir, dans la liste de ceux qui peuvent encore espérer soulever le prestigieux trophée de la Confédération africaine de football. C'est dur pour ces mémorables Eléphants de tomber d'aussi-bas. Mais l'équipe de Michel Dussuyer n'est pas la première à avoir dit à dieu à son titre aussi prématurément. Dans l'histoire de la Can, cinq champions en titre ont quitté la

compétition au sortir de la phase de poules. En 1970 au Soudan, la Rd Congo était passée par là. Elle n'a pas franchi le premier tour étant tenante du titre de l'édition 1968. Elle a subi la même élimination en 1976 en Ethiopie après avoir remporté la Can 1974. Le Ghana s'était plié en 1980, au Nigeria, avec son costume de champion en titre de 1978. L'Egypte a abandonné la Can marocaine en 1988 à la même phase malgré son statut de championne en titre. Le Cameroun a remporté l'édition marocaine en 1988, mais il n'a pas fait long feu lors de l'édition suivante en 1990 en Algérie. Les Fenecs algériens ont soulevé le trophée à domicile en 1990, mais n'ont pas résisté aux matchs de poules de la Can 1992 au Sénégal.

Directeur de la publication :
Ahmed Ali Amir.

Rédacteur en chef:
Mohamed Inoussa.

Secrétaire de rédaction :
Mohamed Silihi Ahmed

Rédaction: Abouhariat Saïd, Hassane Moindjié, Kamardine Soulé, Saminya Bounou, Faiza S. Youssouf, Ali Abdou, Abdallah Mzembaba, Nazir Nazi, Nassila Ben Ali, Mariata Moussa, Elie-Dine Djouma, Abdou Moustoïfa, Mohamed Youssouf, Sardou Moussa (Anjouan), M.N.Riziki (Mohéli).

Service-Photo: Ibrahim Youssouf, Chaarane Mohamed, Salim M.

Réalisation : Hadidja Mzét et Abdallah Iliassa (Faïssouli).

Directeur administratif et financier: Mohamed Taoufik Thabit.

Comptabilité : Aminata Mohamed.

Publicité : Mariata Ahamad.

Site web:
www.alwatan.net.
Tel : (+269) 773 44 48/773 33 40